

## La CGT soutient Hanane cible d'une mesure disciplinaire inédite



**La CGT Educ'Action 93 appelle au rassemblement de soutien à Hanane Ameqrane, convoquée pour un entretien au rectorat de Créteil mercredi 14 juin à 11H.**

Professeure documentaliste au Lycée Angela Davis depuis son ouverture en septembre 2017, Hanane subit une pression hiérarchique comme ses collègues syndiqué.e.s ou simples militant.e.s pédagogiques attaché.e.s à une certaine idée de l'école publique. Alors que cette équipe avait été particulièrement engagée dans les mobilisations contre la casse du service public d'éducation, une inspection de l'établissement a été menée. Les conclusions n'ont abouti qu'à instaurer un climat de division entre les personnels, mettant en place une défiance entre collègues. Plusieurs personnels dont Hanane Ameqrane en ont été particulièrement affecté.e.s au point d'être obligé.e.s, après des arrêts de travail à répétition de devoir travailler dans le cadre de mi-temps thérapeutiques.

Depuis la rentrée 2022, les professeures documentalistes se sont trouvées soumises à des injonctions contradictoires qui ont exacerbé le climat de tension, y compris au sein de leur équipe. Pour Hanane, ce climat de travail délétère a abouti à un entretien avec la hiérarchie qui a duré 5 heures, sans qu'elle n'ait eu connaissance des suites, ce qui a provoqué son sentiment d'insécurité.

Malgré les signaux d'alarme qu'elle a pu manifester aucun dispositif n'a été mis en place pour prendre en charge l'expression de sa souffrance au travail.

La CGT Educ'Action 93 dénonce la situation de souffrance au travail et refuse les logiques de l'administration qui vise à en rendre responsable les collectifs de personnels, et a fortiori des personnels individuellement comme c'est le cas pour Hanane, qui a été visée le 24 avril par une interdiction de l'établissement à titre conservatoire.

### **La CGT Educ'Action 93 soutient ses revendications :**

- ⇒ **Annulation immédiate de l'interdiction d'entrer dans l'établissement**
- ⇒ **Réactivation de son accès à l'Espace Numérique De Travail**
- ⇒ **Arrêt immédiat de toutes les procédures conservatoires et disciplinaires**
- ⇒ **Mise à disposition des documents sur les signalements et faits reprochés avant sa convocation au Rectorat**
- ⇒ **Mise à disposition immédiate du rapport complet de la Mission Générale d'Inspection du lycée de 2019/2020**
- ⇒ **Reconnaissance de l'imputabilité de ses accidents du travail**
- ⇒ **Prise en charge de tous les soins nécessaires à sa réparation**
- ⇒ **Accompagnement de Hanane pour la suite de sa carrière**
- ⇒ **Annulation de toutes les procédures de répression en cours : solidarité avec tou.te.s les victimes.**